

**ARRETE N° 22 - 2015
PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

**Interdiction de stationner
devant le 65 Faubourg Saint Nicolas
(réfection du muret de clôture)**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public déposée en mairie le 24 avril 2015 par **Monsieur Thierry TAINGLAND**, propriétaire de la maison sise 65 Faubourg Saint Nicolas à MARBACHE (54820), par laquelle il sollicite une interdiction de stationner devant chez lui dans le cadre de la réfection de son muret de clôture, du lundi 4 mai 2015 à partir de 8h jusqu'au samedi 9 mai 2015 à 19h,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,
Pour permettre le bon déroulement de ces travaux :

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Monsieur Thierry TAINGLAND**, propriétaire de la maison sise 65 Faubourg Saint Nicolas à MARBACHE (54820) est autorisé à occuper l'espace public devant chez lui dans le cadre de la réfection de son muret de clôture, **le stationnement sera interdit devant le n° 65 Faubourg Saint Nicolas, sur toute la longueur du muret de clôture, du lundi 4 mai 2015 à partir de 8h jusqu'au samedi 9 mai 2015 à 19h**

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera obligatoirement sécurisé et matérialisé par **Monsieur Thierry TAINGLAND**. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- Monsieur Thierry TAINGLAND,
- Affichage.

MARBACHE, le 27 avril 2015

**Le Premier Adjoint,
Henri CHARPIN**



Département de
Meurthe et Moselle

Mairie
de **MARBACHE**
64 rue Clémenceau
54820 Marbache

Tél : 03 83 24 90 16

Fax : 03 83 24 98 41

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Article L 113-2 du Code de la voirie routière

Formulaire à adresser, au moins 10 jours avant le début des travaux,
Ou au moins 30 jours si l'occupation est supérieure à un mois, à la Mairie.

ENTREPRISE BENEFICIAIRE de l'AUTORISATION :

Représentée par : Tél :

Adresse : Fax :

Email :, N° R.C.S. ou R.M. :

MAÎTRE D'OUVRAGE (ou Propriétaire) : MR TRAINGLAND Thierry

Représentée par : Tél : 06 33 07 81 44

Adresse : 65 Fambarsy S^t Nicolas Fax :

NATURE DES TRAVAUX (ex : ravalement de façade, réfection de la toiture, etc...) :

réfection du muret qui donne sur le trottoir

ADRESSE DU CHANTIER : 65 Fambarsy Saint Nicolas

Parcelles cadastrales n° :

DETAIL DES OCCUPATIONS:

Longueur : 10 m Largeur : 1,5 m Surface totale : 15 m²

NATURE DE LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : demande initiale renouvellement

échafaudage benne à gravats goulotte d'évacuation des gravats installation d'une grue

bétonnière engin de chantier bungalow de chantier (nb.....) dépôt de matériaux

dépôt de matériel clôture de chantier autres (préciser) : faïches

DUREE PREVISIONNELLE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

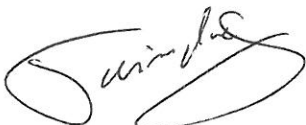
Début de l'occupation : 4 mai 2015 Fin de l'occupation : 9 mai 2015

PIECES A JOINDRE :

- Plan ou croquis précisant l'emplacement, les dimensions souhaitées et la surface occupée,
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

Fait à : Marbache
Le : 24/04/2015

Signature du pétitionnaire



L'autorisation d'occuper le domaine public est accordée au pétitionnaire, à titre personnel, de façon précaire et révoquée.
Elle ne peut, en aucun cas être prêtée, louée ou cédée.

Demande déposée en Mairie le : 24/04/2015

Avis du Maire :

Marbache, le : 27 avril 2015

Le Premier Adjoint
Henri CHARZIN

